



Association des résidents
du **LAC DES PILES**

Rapport d'activités 2020-2021

Présenté le 4 juillet 2021

Assemblée générale annuelle

Table des matières

1.	MISSION ET VALEURS DE L'ASSOCIATION	3
2.	CONSEIL D'ADMINISTRATION 2020-2021	4
2.1.	COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	4
2.2.	RÉUNIONS DU CA ET AUTRES RENCONTRES	5
3.	REGROUPEMENT DES ASSOCIATIONS DES COURS D'EAU ET DE LACS DE SHAWINIGAN (RACELS)	5
4.	GOVERNANCE	6
4.1.	SONDAGE	6
4.2.	RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DE L'ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DU LAC DES PILES	8
4.3.	PROPOSITION D'UN HORAIRE POUR LES BATEAUX GÉNÉRANT DES VAGUES SURDIMENSIONNÉES	9
5.	COMMUNICATIONS	11
5.1.	JOURNAL « LE PILIER »	11
5.2.	SITE WEB	11
5.3.	FACEBOOK	12
5.4.	COURRIEL	12
5.5.	INFOLETTRES	12
6.	ENVIRONNEMENT	13
6.1.	PLAN DIRECTEUR DE L'EAU (PDE)	13
6.1.1.	<i>Installations septiques</i>	14
6.1.2.	<i>Bandes riveraines</i>	15
6.1.3.	<i>Lavage des bateaux</i>	15
6.1.4.	<i>Code d'éthique pour les usagers du lac des Piles</i>	15
6.2.	DES ÉTUDES ENVIRONNEMENTALES AU LAC DES PILES	16
6.2.1.	<i>Le touladi au lac des Piles</i>	16
6.2.2.	<i>Projet « La mulette et l'achigan à petite bouche »</i>	17
6.2.3.	<i>Étude comparative au Lac Caribou (Parc National) et au lac des Piles sur la « biodiversité des invertébrés »</i>	18
7.	CARTE DU LAC DES PILES	19
8.	MEMBRARIAT	19
9.	RAPPORT DU TRÉSORIER	19
10.	MERCI À NOS COMMANDITAIRES!	20

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE



Depuis mars 2020, notre vie a changé considérablement. Nous avons dû apprendre à vivre avec le confinement, le couvre-feu, le port du masque, la distanciation sociale, etc.

Avec l'été qui arrive et la vaccination qui progresse, l'espoir de retrouver un semblant de liberté renaît aujourd'hui. Nous entrevoyons peu à peu la fin de la pandémie et, de ce fait, la possibilité de retrouver nos proches autrement que derrière un écran.

Malgré les contraintes de cette dernière année, le conseil d'administration de l'association n'a pas chômé. Grâce à la visioconférence, plusieurs rencontres ont pu avoir lieu afin d'assurer le suivi des différents dossiers et projets de la planification stratégique.

La préparation du sondage auprès des résidents du lac des Piles a occupé une grande partie de notre agenda. Nous avons mandaté la firme Bleu Forêt communication pour nous accompagner dans la réalisation de ce sondage qui s'est effectué au début décembre 2020. Le sondage a permis de recueillir les commentaires de 187 répondants qui se sont exprimés sur les différents enjeux du lac. Soyez assurés que vos préoccupations seront prises en compte et permettront d'orienter les actions et les décisions futures de l'association. Nous vous remercions sincèrement pour votre participation!

Outre le sondage, plusieurs travaux découlant de la planification stratégique ont été amorcés et nous concentrons nos efforts pour bien accomplir la mission de l'association. À titre d'exemple, nous œuvrons présentement à la préparation d'une pochette d'accueil qui inclura l'information essentielle sur tout ce qui entoure la vie au lac! La tâche est immense et les membres du CA de l'association sont motivés à réaliser leurs objectifs.

En terminant, je profite de cette occasion pour remercier le travail des membres du CA qui donnent généreusement de leur temps pour bien vous représenter auprès de nos partenaires et instances gouvernementales. Un grand merci également à tous les commanditaires pour leur soutien et leur confiance ainsi qu'à tous les membres résidents du lac qui annuellement nous réitèrent leur confiance et nous encouragent à poursuivre la mission de l'association.

MERCI!

Joan Hamel

1. Mission et valeurs de l'association

En 2019, le CA de l'association a débuté une démarche de réflexion stratégique afin d'assurer une saine gouvernance. Nous avons tenu un premier atelier de réflexion en 2019 pour l'élaboration de la mission, de la vision et des valeurs de l'organisation et une planification stratégique.

1.1. Mission

L'Association des résidents du lac des Piles a pour mission **de défendre et de promouvoir l'intérêt de ses membres en intervenant de manière à préserver l'environnement, la qualité de l'eau et la qualité de vie des personnes qui y habitent.**

L'association s'est basée, au fil des ans, sur l'atteinte de différents objectifs. Dans les règlements généraux de l'association, on regroupe sept (7) objectifs sur lesquels s'appuient les actions de l'association:

- ✓ Défendre et promouvoir les intérêts des propriétaires du lac des Piles ;
- ✓ Sensibiliser les propriétaires à leurs droits, obligations et responsabilités ;
- ✓ Défendre l'intégrité de l'environnement naturel du lac des Piles ;
- ✓ Par de l'information et de la sensibilisation, contribuer au maintien et à l'amélioration de l'environnement du lac des Piles, incluant la qualité de vie, la qualité de l'eau, la protection des rives et des bassins versants, les affluents et les terres humides environnantes et l'aménagement du territoire, et ce, dans une philosophie de soutenabilité écologique;
- ✓ Promouvoir des mœurs ou habitudes de vie saines et respectueuses de l'environnement naturel ;
- ✓ Représenter les propriétaires auprès des autorités ;
- ✓ Agir en concertation avec d'autres organismes de protection des lacs et territoires.

1.2. Valeurs :

Les décisions à prendre et les comportements devront être en harmonie avec cette nouvelle mission dans le respect des valeurs que nous nous donnons en tant que collectivité. Les valeurs de l'association sont :

- ✓ Respect
- ✓ Participation
- ✓ Communication
- ✓ Environnement

Nous participons avec différents partenaires à la protection de l'environnement, à la promotion de la qualité de l'eau et la qualité de vie au lac des Piles. Le plan directeur de l'eau (PDE) est l'outil privilégié pour la mise en place d'actions concrètes visant la protection de la qualité de l'eau. C'est dans un esprit de collaboration que l'association travaille de concert avec la Ville de Shawinigan à la mise en place des actions prioritaires découlant du plan directeur de l'eau.

2. Conseil d'administration 2020-2021

Cette année, les administrateurs du conseil d'administration de l'Association des résidents du lac des Piles furent très actifs afin d'assurer un suivi sur les priorités découlant de la planification stratégique de l'association.

2.1. Composition du conseil d'administration



N.B. En période de pandémie (été 2020), la photo de groupe n'a pas été possible en présence.

Nom	Fonction
Joan Hamel	Présidente
Guy Pilon	Vice-président et directeur environnement
Pierre Marchand	Trésorier
Claude Leclerc	Secrétaire
Catherine Leduc	Administratrice
Christian Carrier	Administrateur
Marc Dontigny	Administrateur

Merci à tous nos bénévoles !

Nous profitons de l'occasion pour remercier tous les bénévoles incluant les membres du conseil d'administration. Afin de bien remplir la mission de l'association, les membres du CA déploient beaucoup d'heures en bénévolat. Nous les remercions très sincèrement pour leur engagement et leur précieuse collaboration.

2.2. Réunions du CA et autres rencontres

Plusieurs réunions du CA et quelques rencontres avec les représentants de la Ville et les élus municipaux ont eu lieu. Une rencontre avec le maire Michel Angers et la conseillère municipale, Nancy Déziel a eu lieu afin de leur présenter les résultats du sondage réalisé par l'association.

Réunions régulières du CA	Réunions avec la Ville	Autres rencontres partenaires
27 septembre 2020	20 novembre 2020	13 novembre 2020 Sondage (Bleu forêt)
16 novembre 2020	7 mai 2021	18 janvier 2021 Sondage (Bleu forêt)
25 novembre 2020		Rencontre maire de Shawinigan et Nancy Déziel 26 février 2021 Présentation des résultats du sondage
25 janvier 2021		Installation des bouées de hauts-fonds par la Ville (proposition) 9 avril 2021 Rencontre Nancy Déziel et Élyse Ménard
26 avril 2021		Rencontre RACELS et Ville 1 juin 2021
31 mai 2021 17 juin 2021 (préparation de l'AGA)		AGA de BVSM 17 juin 2021
22 juin 2021		

L'assemblée générale annuelle et extraordinaire s'est tenue exceptionnellement le 21 septembre 2020 en visioconférence (Zoom) afin de respecter les règles de la santé publique en cette période de pandémie.

Des membres du CA ont été nommés pour participer à des rencontres de concertation organisées par BVSM sur le PRMHH et ont assisté aux différents webinaires notamment « le suivi des pêches » et sur « les restrictions réglementaires sur la navigation ».

Le code d'éthique et la localisation des bouées ont été modifiés en 2021 afin de tenir compte des propositions émises suite au sondage effectué par la Ville de Shawinigan.

3. Regroupement des associations des cours d'eau et de lacs de Shawinigan (RACELS)

L'association des résidents du lac des Piles est membre du RACELS depuis la fondation du regroupement en août 2015. La mission du RACELS est de regrouper les associations de cours d'eau et de lacs du territoire de la Ville de Shawinigan afin de :

- ✓ Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine environnemental des cours d'eau et des lacs du territoire de la Ville de Shawinigan en privilégiant l'approche préconisée par bassin versant ;
- ✓ Coordonner, organiser et conduire, au nom des associations membres, toute représentation auprès des autorités et tierces parties quelconques afin de défendre les intérêts des riverains ;
- ✓ Faciliter la coordination et la réalisation d'acquisition de services par et pour les associations membres du RACELS ;
- ✓ Mettre en commun les ressources humaines et les expertises provenant des associations membres ;
- ✓ Informer et soutenir les associations membres sur les différents dossiers et sur les meilleures pratiques environnementales pour améliorer l'état de santé de nos plans d'eau.
- ✓ Joan Hamel, présidente de l'Association des résidents du lac des Piles, siège au sein du comité exécutif du RACELS à titre de secrétaire depuis la création du RACELS. Il y a 11 associations de lacs et de cours d'eau membres du RACELS. L'assemblée générale annuelle du RACELS s'est tenue le 11 août 2019.

Considérant le contexte de la pandémie, RACELS n'a pas tenu de rencontres avec les associations membres en 2020. Une réunion avec les représentants de la Ville de Shawinigan a eu lieu le 1^{er} juin 2021.

4. Gouvernance

4.1. Sondage

Afin de mieux cerner vos besoins et préoccupations, le conseil d'administration de l'Association des résidents du lac des Piles a confié à Bleu forêt communication le mandat de procéder à un sondage sur différents enjeux tels que la cohabitation et les embarcations, les nuisances, l'hébergement locatif, les enjeux environnementaux, etc.



L'Association des résidents du lac des Piles a fait circuler un sondage auprès des résidents du lac des Piles du 1^{er} au 14 décembre 2020.

Les objectifs de la démarche consultative étaient de :

- ✓ Sonder l'opinion, les besoins et les préoccupations des résidents ;
- ✓ Favoriser la cohabitation harmonieuse au lac des Piles ;
- ✓ Cerner les enjeux sur les sujets concernant la protection de l'environnement et la qualité de vie des résidents ;
- ✓ Orienter les actions et décisions de l'Association des résidents du lac des Piles.

Le sondage, anonyme, devait être rempli en ligne ou par téléphone et a été distribué et promu des manières suivantes :

- ✓ Envoi d'une lettre par la poste à tous les propriétaires ;
- ✓ Envoi d'une infolettre aux membres ;

- ✓ Diffusion sur la page Facebook de l'association ;
- ✓ Diffusion sur le site Web de l'association.

Il y a eu 187 répondants au sondage. Pour assurer la confidentialité des données et la neutralité de leur analyse, le présent rapport a été réalisé par Bleu forêt communication. Aucune donnée permettant d'identifier les répondants n'a été remise à l'Association des résidents du lac des Piles.

[Le rapport complet](#) est disponible sur le site web de l'association.

QUELQUES FAITS SAILLANTS !
Vision du lac des Piles dans 10 ans :
Voici la tendance prioritaire des répondants :
44 % des répondants mentionnent la qualité et la protection de l'environnement, 33 % la tranquillité et la qualité de vie et 24 % la cohabitation harmonieuse.
Cohabitation et embarcations :
37 % des répondants considèrent qu'il y a trop d'embarcations sur le lac;
75 % des répondants possèdent au moins une embarcation à moteur à essence, 17 % à propulsion électrique;
25 % de tous les répondants seraient prêts à se limiter à une seule embarcation par résidence et 43 % seraient en faveur d'interdire les bateaux de wakeboard avec ballast ;
60 % des répondants sont en faveur des zones mises en place par le code d'éthique et 11 % seulement voudraient pratiquer le wakesurf ailleurs sur le lac ;
47 % des répondants seraient en faveur d'une limitation des heures (par exemple 10 h à 18 h) pour les activités générant des vagues surdimensionnées (wakesurf/wakeboard, ballasts remplis). Seulement 22 % de tous les répondants proviennent de zones voisines potentiellement exposées (Baie de la prise d'eau, Baie de l'Hôtel et chemin Laperrière) ;
Les nuisances les plus souvent mentionnées sont: motomarines (62 %), vagues surdimensionnées (58 %) et pollution sonore (55 %).
Nous remarquons une augmentation progressive de la proportion de propriétaires de bateaux de wakesurf parmi les nouveaux résidents. 41 % des répondants qui se sont établis au lac des Piles au cours des dix dernières disent posséder une embarcation de type wakesurf comparativement à 14 % des résidents qui vivent au lac depuis plus de dix ans (réf : données brutes du sondage).

Hébergement locatif :
59 % des répondants ignoraient que la location à court terme de leur résidence est interdite sans permis;
Les nuisances les plus souvent mentionnées sont : le tapage après 23 h (35 %), le manque de civisme (30 %) et le non-respect du code d'éthique (30 %).
Enjeux environnementaux :
51 % des répondants jugent que la qualité de l'eau est exceptionnelle comme toujours et que celle-ci est très importante pour la baignade, les activités nautiques, la valeur des propriétés, l'approvisionnement en eau potable et la faune et la flore ;
Les répondants jugent important de surveiller l'érosion des berges, l'introduction d'espèces exotiques envahissantes et les changements climatiques ;
64 % des répondants sont pour l'épandage de BTI.
Ville de Shawinigan :
86 % des répondants sont satisfaits de la réglementation sur le lavage des bateaux ;
53 % des répondants sont satisfaits de la gestion du niveau de l'eau du lac ;
45 % des répondants ne savent pas si la Ville de Shawinigan fait respecter adéquatement l'interdiction d'application de pesticides ;
Les répondants jugent que la Ville fait bien respecter sa réglementation sauf pour les nuisances et l'hébergement locatif.
Association des résidents du lac des Piles :
81 % des répondants sont membres de l'association ;
Les répondants jugent que l'association remplit bien (51 %) ou partiellement (28 %) sa mission.
61 % des répondants sont d'accord avec le fait que l'association investisse une partie de son budget dans des projets environnementaux et 35 % souhaitent contribuer à un fonds dédié à cette fin.

Pour consulter le rapport complet, visitez le site web de l'association sous la section «[publications](#)»

4.2 Règlements généraux de l'Association des résidents du lac des Piles

Lors de la dernière assemblée générale annuelle en septembre 2020, plusieurs membres ont demandé certaines modifications aux règlements de l'association, en particulier concernant la définition de membre et le droit de vote.

Les nouveaux règlements permettent à la personne qui est propriétaire et à son conjoint ou sa conjointe d'être membres. Il peut donc y avoir plusieurs membres pour un même lot. Il n'y a cependant qu'une seule cotisation à payer et un seul membre votant par lot. La personne votante désignée pour un lot lors de l'inscription peut être modifiée avant l'assemblée générale, permettant plus de souplesse en cas d'imprévu. Cependant, un membre détenant plus d'un lot n'a qu'un seul droit de vote. Par ailleurs, les fiducies ont été ajoutées dans la définition des membres associés. Les notions d'assemblée virtuelle et de vote électronique sécurisé ont été ajoutées afin de s'adapter aux circonstances vécues en 2020 et qui pourraient se répéter dans le futur.

Au point 12 du déroulement de l'assemblée générale, la notion de nomination d'un vérificateur comptable a été retirée étant donné la pertinence limitée et les coûts élevés associés (article 3.7-12). La participation au CA a été limitée aux membres de l'association, à un seul membre par lot et à un seul conjoint par couple (article 4.2). Le rôle du trésorier a été précisé (article 5.7). Les dates de l'exercice financier ont été harmonisées du 1er avril au 31 mars pour mieux respecter le cycle des opérations de nos activités annuelles et d'avoir une meilleure idée de notre santé financière lors de la présentation du bilan à la fin de l'année (article 6.1). Enfin, le règlement concernant l'autorisation des paiements a été modernisé pour tenir compte des nouveaux modes de fonctionnement électronique (article 6.3).

Nous espérons que ces modifications faciliteront la participation des membres et le bon fonctionnement de l'association. Elles pourront être ratifiées lors de la prochaine assemblée générale qui devrait se tenir le dimanche 4 juillet 2021. Le texte complet des règlements peut être consulté sur le site web de l'association.

4.3. Proposition d'un horaire pour les bateaux générant des vagues surdimensionnées

Nous avons eu beaucoup de discussions au CA de l'association au cours des derniers mois concernant la navigation sur le lac des Piles et, en particulier, sur les activités nautiques générant des vagues surdimensionnées. Des résidents sont inquiets de l'impact potentiel sur l'environnement des bateaux à fort sillage circulant en mode wakesurf (ballasts remplis, ajout de poids ou de dispositifs externes pour générer des vagues surdimensionnées qui permettent de surfer sur une planche derrière l'embarcation). Cependant, tel que révélé par le sondage, le plus gros problème pour les riverains semble plutôt lié à la nuisance causée par ce type d'embarcation. En effet, les vagues importantes secouent les quais et rendent toute autre activité nautique difficile, voire impossible. De plus, le bruit des puissants moteurs et la musique diffusée peuvent être très envahissants et diminuer considérablement la qualité de vie du voisinage. Dans ce contexte, une proportion assez importante des résidents (43 % des répondants au sondage réalisé en décembre 2020 par l'association) souhaiterait carrément interdire toute embarcation de type wakesurf sur le lac.

Plusieurs mesures simples peuvent contribuer à limiter l'impact du wakesurf :

- ✓ pratiquer les activités générant des vagues surdimensionnées dans la zone nautique à plus de 300 mètres des rives;
- ✓ se déplacer à très basse vitesse lors des phases de remplissage et de vidange des ballasts à l'extérieur de la zone nautique;
- ✓ nettoyer les ballasts lors du lavage de votre embarcation au retour d'un autre plan d'eau pour éviter d'introduire des espèces envahissantes dans le lac;
- ✓ ajuster le volume de votre musique pour qu'elle ne soit audible que pour les utilisateurs de votre bateau lorsque celui-ci est à l'arrêt ou à très basse vitesse;
- ✓ désactiver le volume adaptatif de votre système de son pour éviter que le son n'augmente automatiquement avec le bruit du moteur;
- ✓ éviter d'utiliser les haut-parleurs à l'arrière de la tour, car ils peuvent être entendus à plusieurs kilomètres de distance à cause de la réverbération sur le lac.

Proposition portant sur les bateaux générant des vagues surdimensionnées pour une cohabitation harmonieuse de tous les résidents du lac

Considérant que

- 1- le but premier de l'Association des résidents du lac des Piles est de défendre et de promouvoir les intérêts des propriétaires du lac des Piles ;
- 2- les bateaux à fort sillage peuvent générer de grosses vagues (surdimensionnées) lorsqu'ils sont en mode wakesurf (remplissage de ballasts ou ajout de poids ou de dispositifs externes pour permettre la pratique du wakesurf) ;
- 3- les vagues surdimensionnées de plusieurs bateaux à fort sillage en mode wakesurf peuvent s'additionner pour former des vagues encore plus grosses et imprévisibles ;
- 4- la présence de vagues surdimensionnées rend la pratique de toute autre activité nautique (ski nautique, canot, kayak, planche à pagaie, voile, natation, pêche) difficile, voire impossible, sur une très grande partie du lac, empêchant un partage équitable et une cohabitation harmonieuse entre les différents usagers ;
- 5- la nuisance causée par les vagues surdimensionnées et le bruit des moteurs affecte de façon beaucoup plus marquée une minorité de riverains qui habitent près de la zone nautique et qui n'ont aucun recours efficace pour faire respecter leur quiétude et leur qualité de vie (ils représentaient 22 % des répondants du sondage de l'association en décembre 2020) ;
- 6- les grosses vagues que peuvent générer les bateaux à fort sillage en mode wakesurf peuvent contribuer à :
 - a) endommager les quais et les embarcations amarrées des riverains
 - b) causer l'érosion des rives et remettre en suspension des sédiments et du phosphore
 - c) nuire à la faune aquatique et riveraine;
- 7- le sondage réalisé en décembre 2020 par l'association a révélé qu'il y a une augmentation progressive de la proportion de propriétaires de bateau de wakesurf parmi les nouveaux résidents (41 % des répondants qui se sont établis au lac des Piles au

cours des dix dernières disent posséder une embarcation de type wakesurf comparativement à 14 % des résidents qui vivent au lac depuis plus de dix ans ;
8- 47 % des répondants au sondage seraient en faveur d'une limitation des heures pour les activités générant des vagues surdimensionnées (31 % sont pour une plage horaire aussi restrictive que 13 h à 17 h) et que 43 % seraient en faveur d'interdire les bateaux de wakesurf au lac.

L'Association des résidents du lac des Piles recommande de limiter la génération de vagues surdimensionnées par les bateaux à fort sillage (en mode wakesurf) à la zone nautique située à 300 mètres des rives entre 10 h et 18 h et d'inscrire cette règle dans le code d'éthique de l'association.

5. Communications

5.1. Journal « Le Pilier »

Compte tenu de la gestion importante pour la livraison papier et des coûts inhérents à la publication 9 (graphisme, impression, envoi postal, etc.), il a été adopté à l'AGA de 2019, qu'il n'y ait qu'une seule édition papier annuelle au printemps et que toutes les autres éditions soient expédiées uniquement par courriel (infolettre) à tous les résidents dont nous avons leur adresse courriel.

En avril 2021, les propriétaires de terrains ont reçu à leur domicile la version papier de l'édition du printemps 2021 du journal « Le Pilier ». Nous avons également publié « Le Pilier » électronique sous format infolettre. Cette édition électronique fut envoyée aux résidents par courriel en avril et publiée sur la page Facebook ainsi que sur le site web de l'association. Pour recevoir l'information à jour, nous demandons aux résidents du lac de s'inscrire comme membre de l'association et de nous envoyer leur adresse courriel.

Comme vous le savez, nous profitons de cet envoi postal pour inciter les propriétaires au lac à devenir membres ou à renouveler leur adhésion à l'Association des résidents du lac des Piles.

Nous remercions la graphiste Marie-Josée Rivard pour son travail dévoué en ce qui a trait la conception du journal « Le Pilier ».

5.2. Site web

Lors de votre inscription comme membre de l'association, vous avez pu constater la plateforme Eventbrite qui permet de recevoir par courriel la carte de membre automatiquement. C'est rapide, efficace et sécuritaire. Les résidents qui le souhaitent peuvent toutefois continuer d'effectuer leur inscription par l'envoi du formulaire d'inscription papier accompagné d'un chèque couvrant les frais d'adhésion. Cette

dernière modalité d'inscription entraîne cependant des retards dans l'émission de la confirmation et de la carte de membre, car l'entrée de données se fait manuellement lors de la réception par la poste du formulaire d'inscription.

Année	Inscriptions en ligne	Inscriptions par la poste
2018	15	125
2019	92	55
2020 ¹	135	9
2021	115 ²	7

5.3. Facebook



Nous diffusons l'information pertinente concernant le lac ou autres sujets d'actualité sur la page Facebook de l'association. Nous publions également les photos prises par nos amis Facebook et les vidéos et nous relayons les « petites annonces ». N'hésitez pas à aller cliquer « j'aime » sur la page Facebook et à nous faire part de vos réalisations et vos commentaires.

Voici quelques statistiques :

Année	Abonnés	J'aime
2020	383	357
2021 ³	458	418

5.4. Courriel



Nous répondons dans les meilleurs délais à toutes demandes reçues par courriel à l'adresse de l'association : info@lacdespiles.org

5.5. Infolettres

Les infolettres constituent un moyen rapide de communiquer avec les résidents du lac, les membres et les partenaires.

Les différents sujets abordés ont été:

- ✓ Webinaires sur
 - La biodiversité des invertébrés (organisé par l'association)
 - Suivi des pêches (BVSM)
 - Restrictions réglementaires sur la navigation (BVSM)



¹ Juin 2020

² 15 juin 2021

³ 15 juin 2021

- ✓ Le Pilier
- ✓ Rapport des résultats du sondage
- ✓ Promotion du sondage avec le lien pour le compléter
- ✓ L'AGA et les documents pertinents

***** IMPORTANT *****Près de 20% des résidents n'ouvrent pas le courriel « Infolettre » provenant de l'association. Il est important de vérifier si vous recevez bien l'information de votre association car, depuis plus de deux ans, nous utilisons la plateforme MailChimp pour communiquer avec vous. Si vous n'avez rien reçu par courriel à ce jour, il est important de vérifier dans votre boîte de courriel indésirable et de régulariser la situation ou de nous informer de votre adresse courriel pour recevoir l'information de votre association.

6. Environnement

L'environnement est une valeur importante pour l'association. Celle-ci se reflète dans les actions prises par l'association qui visent à protéger et préserver la qualité de l'eau du lac et son environnement. Des rencontres de suivi des projets découlant du plan directeur de l'eau (PDE) se sont tenues avec les représentants municipaux pour la mise en œuvre des actions visant les actions relatives au suivi de la mise aux normes des installations septiques et des bandes riveraines. Nous avons étroitement collaboré avec la Ville sur l'élaboration du projet pilote concernant le code d'éthique et la localisation des bouées pour la navigation en 2020. Nous avons par la suite soumis nos propositions de changement afin de bonifier le code d'éthique et l'emplacement des bouées et ainsi tenir compte de vos préoccupations et vos commentaires.

Le code d'éthique a été acheminé par la Ville de Shawinigan à tous les résidents du lac des Piles à leur domicile en juin 2021.

6.1. Plan directeur de l'eau (PDE)

Le projet a débuté en 2015 avec un diagnostic de BVSM. Le 22 novembre 2016, des consultations auprès des résidents du lac des Piles ont été faites par la Ville, pour identifier les principaux enjeux au lac des Piles. Le PDE du lac des Piles peut être consulté sur le site web de la Ville et nous vous encourageons à consulter les fiches de projet et l'état d'avancement de [chaque projet du PDE](#).⁴

Les administrateurs du CA de l'association ont proposé 2020 d'ajouter un enjeu dans le PDE du lac des Piles pour mettre en œuvre des actions afin de protéger la biodiversité du lac et son bassin versant. La résolution 2020-03-15-21, adoptée à l'unanimité par les

⁴ http://www.shawinigan.ca/Citoyens/lac-des-piles_205.html

membres du conseil d'administration de l'Association des résidents du lac des Piles lors de la réunion régulière tenue le dimanche 15 mars 2020. Le CA s'assurera que cet enjeu soit inscrit dans le PDE.

6.1.1. Installations septiques

Des inspections des installations septiques ont débuté à l'été 2018 et les résidents ont reçu sur demande un rapport personnalisé de conformité. Pour certains propriétaires, des avis de mise aux normes ont été envoyés par la Ville et des travaux devront être faits sur les installations septiques non-conformes. Un bilan de l'évaluation de la performance des installations septiques est disponible sur le site web de la Ville de Shawinigan.

Chaque installation septique est donc notée (A, A-, B, B- ou C) selon différents critères. La note « A » signifie que l'installation septique est performante et conforme au règlement. La note « A- » exprime la performance adéquate du dispositif, mais celui-ci n'est toutefois pas conforme en tous points au règlement en place. Les installations cotées B ont plusieurs points non conformes au règlement et sont potentiellement une menace indirecte pour l'environnement. Toutefois, les résidences cotées A et A- ne sont pas contraintes de conformer ou de modifier en quelconque point leur installation septique, mais cela est recommandé pour les B.

Finalement, les installations cotées B- ou C sont considérées comme des nuisances à l'environnement et des mesures seront prises pour augmenter leur conformité. Une modification ou une reconstruction sera donc nécessaire. Voici le portrait d'ensemble de la conformité des installations septiques à ce jour au lac des Piles :

Classe	Bilan 2021		Bilan 2020	Bilan 2018
	Réglé	En cours		
AA	67		52	
AA	44	3	41	54
A-	37	5	46	47
B	45	37	87	94
B-		15	19	29
C		5	8	13
À déterminer			3	7
Total	258		256	244

À la demande du CA de l'association, un programme de soutien financier « Eco Prêt » a été mis en place afin d'alléger le fardeau financier et permettre aux résidents d'effectuer les travaux de mise aux normes pour une installation septique.

Afin de connaître les noms des technologues et fabricants pour effectuer les plans requis, nous vous encourageons à visiter le site de l'association, sous le volet

« Nouvelles » <https://www.lacdespiles.org/nouvelles/2019/04/06/mise-en-conformite-des-installations-septiques>

6.1.2. Bandes riveraines

Suivant la compilation des données, les terrains riverains ont pu être classés en trois catégories distinctes. De fait, les riverains sont cotés A, B, ou C selon la conformité de leur bande riveraine. A signifie que la bande riveraine est complète. B et C indiquent tous deux que la bande riveraine n'est pas complète. Le B indique qu'il y a tout de même un effort de végétalisation de la part du riverain, tandis que le C indique une absence d'effort pour la végétalisation de la rive.



Il y a 299 terrains riverains au lac des Piles, sur les 272 terrains visités en 2020 et 2021, la proportion de gens dont la bande riveraine est conforme est passée de 35 % en 2018 à 80 %.

D'autres inspections sont à prévoir cette année pour assurer la conformité de l'ensemble des bandes riveraines.

6.1.3. Lavage des bateaux

Afin de prévenir l'apparition d'espèces exotiques envahissantes au lac des Piles, le lavage de bateaux est une procédure obligatoire pour toute embarcation mise à l'eau au lac et qui se déplace d'un plan d'eau à un autre. Consultez la procédure à suivre pour obtenir un certificat de lavage et une vignette. Les [sites de lavage](#) sont également identifiés sur le site de la Ville.

6.1.4. Code d'éthique pour les usagers du lac des Piles

La Ville en collaboration avec l'association et BVSM a mis de l'avant un code d'éthique dont l'objectif est de favoriser une cohabitation harmonieuse des différents usagers du lac et de limiter l'impact des embarcations à moteur. Des bouées ont été installées permettant d'identifier les zones sans vagues et une zone pour la pratique du wake à 300 mètres de la rive.

Cet outil permet de sensibiliser les usagers aux bonnes pratiques à observer sur le lac, tirées d'une revue de littérature des impacts des embarcations à moteur sur les plans d'eau, réalisée par l'organisme Bassin Versant Saint-Maurice pour la Ville de Shawinigan. Un sondage a été réalisé par la Ville et le code d'éthique et la localisation des bouées ont été modifiés. Il est possible de consulter la version corrigée du [code d'éthique](#) sur le site web de la Ville.

6.2. Des études environnementales au lac des Piles

6.2.1. Le touladi au lac des Piles



Au cours de la saison estivale 2020, des études ont été effectuées au lac des Piles afin d'acquérir des connaissances sur les poissons d'intérêt pour la pêche sportive et d'évaluer la satisfaction des pêcheurs à l'égard de la qualité de la pêche au lac.

Bassin Versant Saint-Maurice (BVSM) et le Ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs (MFFP) en collaboration avec l'association ont entrepris une étude sur la piscifaune du lac des Piles.

Les résultats préliminaires indiquent que l'habitat était de bonne qualité pour le touladi, mais que la population présentait des signes de surexploitation causés par la pêche sportive.

« À la lumière des résultats obtenus dans le cadre de ce projet, la pression de pêche serait trop élevée au lac des Piles. En effet, l'effort annuel estimé (8,86 h/ha) du lac des Piles, correspond environ au double du seuil d'exploitation maximale théorique de ce plan d'eau (4,84 h/ha), ce qui est un signe de surexploitation. De plus, le rendement estimé de ce lac (1,24 kg/ha) dépasse, au regard des données récoltées par le biais des entrevues personnalisées auprès des pêcheurs sportifs, le rendement maximal soutenu théorique (1,11 kg/ha). »

En raison des mesures exceptionnelles de la Covid-19 cet hiver, les analyses complémentaires de laboratoire ont été retardées. Il faudra donc attendre la suite des analyses ainsi que la parution du rapport prévu en 2021 avant de pouvoir se prononcer sur l'état de santé de la population du touladi au lac des Piles et des actions qui seront mises en place pour la protéger.

Consultez les documents sur le site Internet de l'association www.lacdespiles.org :

- ✓ Suivi des communautés ichtyologiques d'intérêt pour la pêche sportive au lac des Piles (BVSM, rapport final)
- ✓ Encart sur les faits saillants du suivi des pêches au lac des Piles
- ✓ Webinaire sur le suivi des pêches au lac des Piles

(Réf : Suivi des communautés ichtyologiques d'intérêt pour la pêche sportive au lac des Piles, BVSM, 2020).

Afin de réduire au minimum le taux de mortalité des poissons remis à l'eau, nous recommandons aux pêcheurs de respecter les saines pratiques de la remise à l'eau. Pour en savoir davantage, La Ville a mis en place un programme de suivi de la turbidité et de la faune aquatique au lac des Piles. En mai 2020, un protocole d'inventaire de la faune aquatique du lac des Piles a été élaboré par la firme de consultants experts, à la demande de la Ville. Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs est également consulté dans la mise en place du protocole.

Étude sur la population de touladi (ministère de la Faune)

Toujours en suivi des études précédentes et dans le but de bien documenter notre faune aquatique au lac des Piles, le ministère de la Faune à la demande du CA débutera aussi cet automne une étude sur le touladi. Il sera éventuellement intéressant de jumeler toutes ces études pour bien connaître l'état de notre faune aquatique en 2020.

6.2.2. Projet « La mulette et l'achigan à petite bouche »



La Ville a mis en place un programme de suivi de la turbidité et de la faune aquatique au lac des Piles. En mai 2020, un protocole d'inventaire de la faune aquatique du lac des Piles a été élaboré par la firme de consultants experts, à la demande de la Ville. Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs est également consulté dans la mise en place du protocole.

Trois espèces sont ciblées par les inventaires : les mulettes (moules d'eau douce), l'achigan à petite bouche et le touladi. Ces espèces ont été sélectionnées en fonction de leurs caractéristiques qui pourraient les rendre plus vulnérables au batillage.



De façon générale, les activités d'inventaire sont entreprises dans les secteurs du lac les plus susceptibles d'être affectés par le batillage et à différents endroits du lac peu affectés afin de comparer les deux types de résultats. Des mesures de la turbidité de l'eau et du taux de sédimentation sont prises le long du littoral. Des mulettes sont récupérées afin d'identifier les espèces présentes et leur nombre avant de les replacer dans le lac à proximité de leur point de récolte. L'équipe qui travaille aux inventaires a fait également la prospection et l'observation de nids d'achigan et de frayères à touladi. Les activités proposées pour réaliser l'inventaire de la faune comprennent, entre autres, la navigation, la plongée sous-marine, la prospection, l'observation et la photographie. Les équipes responsables des inventaires font appel à divers instruments, notamment un turbidimètre de terrain, des trappes à sédiment, un bathyscope, ou encore une caméra sous-marine.

RÉSULTATS

Les données récoltées par la Ville en 2020 dans le cadre du suivi de la faune aquatique du lac des Piles ont été comparées entre les zones affectées par le batillage des bateaux et les zones témoins. Il n'a pas été possible de déceler une différence significative entre ces zones pour l'abondance des mulettes, le nombre de nids de poissons (présumément d'achigans ou de crapets de roche), la turbidité et la sédimentation.

Le suivi des frayères de touladi a quant à lui permis de confirmer l'utilisation d'une majorité des sites identifiés par le consultant. Puisque les frayères confirmées étaient

libres de sédiments ou presque, la sédimentation des frayères à touladi ne semble pas être actuellement problématique au lac des Piles.

Le suivi se poursuivra en 2021.

6.2.3. Étude comparative au Lac Caribou (Parc National) et au lac des Piles sur la « biodiversité des invertébrés »

Les insectes étant à la base de notre chaîne alimentaire, des résidents se sont inquiétés de l'effet de l'épandage de l'insecticide Bti sur l'ensemble du territoire de Shawinigan dont les ruisseaux et les zones humides dans le bassin versant du lac des Piles.



L'épandage de l'insecticide Bti a pour effet de réduire l'émergence des insectes piqueurs (maringouins, mouches noires, etc.). L'effet à long terme de cette pratique sur d'autres espèces dont les chironomidés qui sont une nourriture très importante pour les oiseaux, poissons, batraciens, libellules, chauve-souris, etc., pourrait aussi affecter la biodiversité.

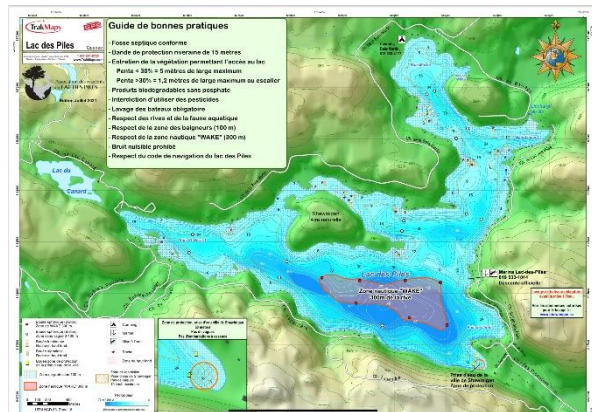
Ainsi, l'Association des résidents du lac des Piles, en collaboration avec Parcs Canada et Groupe Hémisphères, a procédé à l'été 2020 à une étude comparative entre le lac Caribou et le lac des Piles. Le but de cette étude étant de documenter de façon ponctuelle la qualité de l'entomofaune (insectes) du lac des Piles à celle du lac Caribou. Le rapport technique sur la biodiversité des invertébrés aquatiques du lac des Piles vous a été communiqué par infolettre en mai 2021 et un webinaire a été réalisé le 19 mai 2021 par l'association et comme invité nous avions M. Laurent Fraser, biologiste du Groupe Hémisphères qui nous a présenté les résultats de l'étude. Il y a eu 22 participants au webinaire. Les documents sont accessibles sur le site web de l'association

Toujours dans le but de bien documenter la faune du lac des Piles, votre CA a fait une demande à l'université d'Ottawa pour un projet de thèse sur la persistance de cristaux de l'insecticide Bti dans le fond du lac. Celle-ci a accepté en collaboration avec Parcs Canada de prendre 3 carottes dans le fond de chacun des deux lacs pour faire une analyse de sédiments et ainsi remonter dans le temps.

Avec la prise de ces sédiments, plusieurs autres études pourraient être entreprises sur l'entomologie (étude des insectes) de notre lac afin de bien documenter l'eutrophisation de ces deux lacs.

7. Carte du lac des Piles

Une carte bathymétrique du lac des Piles a été conçue par TrakMaps et remise lors de l'AGA en 2020. Elle fut mise à jour en 2021 suite aux commentaires reçus concernant la zone de navigation tout en respectant le 300 mètres de la rive pour la zone de wake. Des recommandations dans ce sens furent transmises à la Ville lors d'une rencontre le 21 novembre 2020.



Cette carte identifie la localisation des bouées, les zones de protection, les zones de hauts-fonds et quelques règles de bonnes pratiques.

Lors de l'AGA 2021, le CA fera une proposition d'ajouter un horaire 10h-18 h pour la pratique du wake surf.

8. Membrariat

Depuis les dernières années, nous connaissons une légère baisse des effectifs. Nous devons certes faire des efforts de recrutement et de communication, mais nous devons également entreprendre une réflexion plus profonde sur le besoin associatif des résidents du lac des Piles.

Voici le tableau du nombre de membres depuis 2014 sur un potentiel de 291 résidents au lac des Piles et dans son bassin versant.

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
154	159	155	152	140	147	156 ⁵	122 ⁶

*À noter qu'en date du 28 juin 2020, nous avons 148 membres inscrits.

Nous constatons une baisse du nombre d'inscriptions cette année comparativement à l'an dernier.

9. Rapport du trésorier

Le rapport sera présenté aux membres lors de l'AGA.

⁵ 24 août 2020

⁶ 15 juin 2021

10. Merci à nos commanditaires!

 <p>RE/MAX DE FRANCHEVILLE INC. Agence immobilière</p> <p>L'ÉQUIPE HALLÉ-LAROCHE</p> <p>Emilie Hallé Courtier immobilier résidentiel emilie.halle@remax-quebec.com</p> <p>Serge Laroche Courtier immobilier serge@reju-laroche.com</p> <p>Johanne Taylor Courtier immobilier johanne.taylor@reju-laroche.com</p> <p>819.537.5000</p>	<p>Pour le meilleur et pour longtemps www.gerardmilette.com</p> <p>1745, boul. Trudel Est, St-Boniface (Québec) G0X 2L0 T : 819 535-3325 F : 819 535-0002</p> <p>GÉRARD MILETTE  MANUFACTURIER DE PORTES ET FENÊTRES</p>	
<p> MARINA LAC DES PILES</p> <p>561 CHEMIN DU PORTAGE, SHAWINIGAN, QC G9T 0B4 (819) 533-1014 WWW.MARINALACDESPILES.COM</p>	<p>BIONEST Assainissement des eaux usées™</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fiable et robuste • Compacte et enfouie • Média permanent <p>819 538-5662 • www.bionest.ca</p>	<p> VILLE DE SHAWINIGAN</p> <p>550, avenue de l'Hôtel-de-Ville CP 400 Shawinigan Qc G9N 6V3 Téléphone : 819 536-7200 www.shawinigan.ca</p> <p> Michel Angers Maire de Shawinigan</p>
<p> PEPINIERE DU PARC</p> <p>Renée Soucy, associée Conceptrice et responsable de l'aménagement paysager reneesoucy@pepiniereduparc.com</p> <p>819-532-2068 www.pepiniereduparc.com</p> <p>1311 ch St-Joseph, St-Mathieu-du-Parc, G0X 1N0</p>	<p> CLUB DE GOLF GSF STE-FLORE</p> <p>Patrick Ladouceur</p> <p>5401, 35^e Rue Grand-Mère, Qc G9T 3N5</p> <p>Info & Réservation : 819 533.4555 Télécoeur : 819 533.3959 Courriel : golfstefiore@cgocable.ca</p>	<p>LES Quais TRADITIONNELS</p> <p>850, 2^e Avenue Grand-Mère (Québec) G9T 2X5 Tél. : 819 538-0880 Cell. : 819 698-8154 quais.traditionnels@gmail.com www.quaistraditionnels.com</p> <p>DANIEL ST-PIERRE PROPRIÉTAIRE</p>
<p>LE SPECIALISTE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Freins • Silencieux • Suspension • Direction • Injection - Mise au point • Air climatisé - Chauffage • Pneus • Entretien préventif • Antirouille • Entretien système de surveillance pression des pneus <p>GARAGE STE-FLORE 1999 INC. 3320 - 50^e Avenue Grand-Mère, QC G9T 1A3</p> <p>Guy Tessier & Josée Durocher Propriétaires</p> <p>Tél. : (819) 538-2011 • Fax : (819) 538-1466</p>	<p>multi-énergie best</p> <p>7975, boulevard des Forges Trois-Rivières (Québec) G8V 1Z5 Tél.: 819-378-6477 Téléco.: 819-378-6561 info@multi-energie-best.com</p> <p>NAC approche biohab</p> <p>MÉCANIQUE TECHNOLOGIES MAINTENANCE ÉNERGIES</p>	<p>Milette portes · doors</p> <p>100, avenue Industrielle St-Boniface (Québec) G0X 2L0</p> <p>1 800 567-2931 Téléphone : 819 535-5588 info@portesmilette.com</p>
<p>SUBWAY</p> <p>Soyez prudents !</p>	<p>VIVIER EXCAVATION</p> <p>Excavation Terrassement Pavés Fondations Vente Tous les types Sable et gravier</p> <p>819 537-9413</p> <p>585, Rue du Parc Industriel Shawinigan Qc G0N 0Y1</p>	<p>ME JULIE CLERMONT NOTAIRE</p> <p>819 536-5513 819 655-0119 JULIE.CLERMONT@NOTARIUS.NET NOTAIREJULIECLERMONT.COM</p> <p>500 DES GOUVERNEURS SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÈS (QUÉBEC) G0X 2P0</p> <p>ME-JULIE-CLERMONT-NOTAIRE</p> <p> DROIT DE LA PERSONNE</p> <p> IMMOBILIER</p> <p> PROCÉDURE NON CONTENTIEUSE</p>